

CCRHSPA
LIGNES DIRECTRICES POUR LA PRÉPARATION D'UNE DEMANDE POUR UN NOUVEAU
PROGRAMME DE PREMIER CYCLE OU D'ÉTUDES SUPÉRIEURES EN SANTÉ

1.0 PRÉSENTATION DU PROGRAMME

- 1.1 Établissement(s) demandeur(s)
- 1.2 Faculté
- 1.3 École
- 1.4 Département
- 1.5 Nom du programme
- 1.6 Type de programme (ex. : Baccalauréat, certificat post-baccalauréal)
- 1.7 Titre(s) de compétence remis
- 1.8 Date proposée pour le début du programme

2.0 DESCRIPTION DU PROGRAMME

- 2.1 Décrire les objectifs du programme.
- 2.2 Décrire la clientèle cible du programme.
- 2.3 Démontrer qu'il existe un intérêt/une demande pour le programme chez les étudiants.
- 2.4 Décrire de façon générale le programme (notamment la structure du programme, les cours requis, la durée du programme, le nombre d'inscriptions prévu, le contingentement, etc.).
- 2.5 Présenter les conditions d'admission et normes du programme.
- 2.6 Confirmer le mode ou les modes de prestation (ex. : enseignement en salle de classe traditionnel, apprentissage à distance, apprentissage par l'expérience, cours en laboratoire).
- 2.7 Dans le cas d'un programme d'études supérieures, indiquer si le programme est axé sur la recherche ou sur les cours.

3.0 NÉCESSITÉ DU PROGRAMME

- 3.1 Comparer le programme proposé et les programmes semblables offerts dans la région atlantique. Si le programme est offert ailleurs, expliquer pourquoi on créerait le même programme.
- 3.2 Fournir de l'information au sujet du marché du travail actuel et futur visé par le programme. Il faut fournir des preuves de consultation auprès d'employeurs et d'organismes professionnels au sujet du marché du travail actuel et futur.
- 3.3 Fournir des preuves de consultation auprès du ministère de la Santé de la province démontrant que le programme reflète les priorités et les exigences du système.

4.0 PRESTATION DU PROGRAMME

- 4.1 Présenter les différents éléments du programme d'études.
- 4.2 Présenter les éléments du programme d'études qui amènent les étudiants à participer à des collaborations interprofessionnelles.
- 4.3 Présenter des éléments du programme qui touchent aux concepts du savoir-faire culturel, de l'équité en santé et de la gestion de la diversité.
- 4.4 Indiquer si les systèmes de santé provinciaux peuvent et pourront accueillir les placements cliniques additionnels. Il faut fournir les ententes pour ces placements.

5.0 MISE EN PLACE DU PROGRAMME

- 5.1 Analyser l'impact du programme sur la prestation de services de soins de santé de qualité aux clients, sur les patients, sur les employeurs et sur ceux qui se procurent des services.
- 5.2 Expliquer l'impact du programme sur le cadre de la pratique professionnelle et les compétences essentielles de la profession.
- 5.3 Expliquer l'impact du programme sur la mobilité professionnelle, telle que décrite dans le chapitre sur la mobilité de la main-d'oeuvre de l'Accord sur le commerce intérieur.
- 5.4 Présenter les dispositions pour former à nouveau les professionnels existants et pour l'apprentissage continu des diplômés du programme.

6.0 BESOINS EN RESSOURCES

De façon sommaire :

- 6.1 Indiquer dans quelle mesure les ressources actuelles, pour ce qui est du personnel enseignant et de soutien, de l'espace en bibliothèque, de l'équipement, etc., seraient utilisées.
- 6.2 Présenter les ressources additionnelles nécessaires dans les domaines présentés au point précédent (6.1).
- 6.3 Présenter les coûts et les revenus prévus pour chacune des premières années de la mise en place, la dernière année présentée étant une année où le programme est stable.

Ébauche : le 17 septembre 2012